
ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 12 août 2019, à 19h30

Salle attenante au presbytère de l'église Sainte-Scholastique

Secteur de Sainte- Scholastique

1. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2329 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre les habitations de type multifamiliales de six (6) logements dans la zone H 7-66, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
2. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2330 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - permettre au Service de l'environnement d'appliquer l'ensemble des dispositions prévues au chapitre 14;
 - modifier la définition d'abri d'auto afin de ne pas permettre qu'un tel abri soit attaché à un autre bâtiment accessoire;
 - diminuer le ratio de cases de stationnement pour certains équipements sportifs;
 - permettre la réduction de la marge avant secondaire en présence d'un garage ou un abri d'auto attenant;
 - préciser que l'application de l'article 6.1.7 portant sur l'accès extérieur au sous-sol d'un bâtiment ne s'applique que pour les habitations unifamiliales;
 - obliger que les garages et les aires de stationnement des habitations contiguës soient implantés de façon mitoyenne entre les unités;
 - limiter le nombre de bâtiment accessoire pour les piscines résidentielles;
 - inclure des normes pour l'implantation de contenants (cloches) de dons caritatifs;
 - limiter les situations où des bordures de béton sont requises dans les espaces de stationnements résidentiels;
 - clarifier les exigences pour les cases de stationnement des habitations privées pour la clientèle de 55 ans et plus;
 - corriger les exigences pour les cases de stationnement des visiteurs aux habitations de 3 logements et plus;
 - corriger une coquille à l'article 6.2.21, où certaines largeurs de terrains n'étaient pas couvertes par le règlement;
 - remplacer le terme « grille » par « tableau de dispositions spécifiques » à l'article 6.5.1;

- corriger une coquille à l'article 7.1.10 en remplaçant la référence à l'article 5.2.7 par une référence à l'article 5.2.2;
- corriger une coquille dans la numérotation des codes d'usages à l'article 7.3.20;
- remplacer le terme « commercial » par « industriel » à l'article 8.1.11 et remplacer la référence à l'article 5.3.2 par une référence à l'article 5.2.2;
- préciser les normes sur les espaces de stationnement pour les projets intégrés résidentiels;
- corriger une coquille à l'article 13.2.1 et par le retrait de l'alinéa e) portant sur les enseignes annonçant la vente ou la location d'un terrain ou d'un bâtiment;
- corriger une coquille de numérotation de la zone E 2-8 au tableau des dispositions spécifiques;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 4-46 afin de permettre plus d'un bâtiment sur le même lot et de modifier la marge latérale minimale applicable pour les habitations unifamiliales contiguës;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 5-19 afin de permettre les usages H1, H2 et H3 ainsi que leurs dispositions spécifiques;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-33 afin de prohiber les toits plats pour tous les usages;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-35 afin de remplacer les normes de dimension des lots pour les habitations unifamiliales;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-77 afin de remplacer les usages H2 – Habitation bifamiliale isolée et jumelée par les usages H3 – Habitation trifamiliale isolée et jumelée;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-80 afin d'assujettir les habitations unifamiliales jumelées à la disposition spéciale « 1 » et de modifier ladite disposition spéciale afin de permettre la réduction de la marge latérale applicable dans certains cas;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 5-81 afin de retirer la disposition spéciale « 1 »;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques des zones RU 2-34, H 4-33, H 4-39, H 4-41, H 4-47, H 5-20, H 5-38, H 5-65, H 5-69, P 6-9, C-6-10, C 6-11, C 6-13, H 6-22, C 6-24, H 6-33, C 7-9, H 7-15, H 7-17, H 7-155, H 7-161, H 7-162, C 8-6, H 8-26, C 9-5, C 9-11, C 9-21, H 10-2, H 10-16, C 10-18, H 10-26, C 10-27, C 10-29, C 10-55, H 10-57, H 10-59 et H 12-6 afin d'établir le nombre minimal d'étage d'un bâtiment à 2 pour les habitations multifamiliales;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 7-104 afin de permettre les classes d'usages C1 et C2 et leurs dispositions spécifiques;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques des zones H 7-114 et H 7-125 afin d'assujettir les usages d'habitations à la disposition

- spéciale « 3 » concernant la proportion de maçonnerie à respecter en façade principale;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques des zones H 7-116, H 7-118, H 7-119, H 7-126, H 7-127, H 7-128 et H 7-156 afin de modifier la disposition spéciale « 1 » afin d'inclure une proportion minimale de maçonnerie en façade principale;
 - corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 7-157 afin de remplacer le code de l'usage Habitation trifamiliale afin qu'il se lise « H3 » au lieu de « H1 »;
 - corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 12-40 à la disposition spéciale « 1 » afin de remplacer la mention de la zone « H 12-80 » par « H 12-40 »;
 - corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 12-47 afin de permettre l'usage P2-05-01 (Service de garderie et centre de la petite enfance) et ses dispositions spécifiques;
 - corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 12-51 afin d'assujettir l'usage H1 à la disposition spéciale « 2 »;
 - corriger le tableau des dispositions spécifiques des zones H 13-1, H 13-2, H 13-4 et H 13-5 afin de prohiber les toits plats pour tous les usages;
 - corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 13-1 afin d'assujettir l'usage H1 à la disposition spéciale « 2 »;
 - corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 13-15 afin de permettre l'usage P2-05-01 (Service de garderie et centre de la petite enfance) et ses dispositions spécifiques;
 - corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 7-67 par le remplacement de la première des deux classes d'usages C2 par l'usage H1. (G8 400)
3. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2331 modifiant le règlement de lotissement numéro U-2301 de la Ville de Mirabel de façon à permettre la modification de lots dérogatoires sous certaines conditions. (G8 400)
4. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2332 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de la Ville de Mirabel de façon à :
- préciser la procédure quant aux infractions aux règlements d'urbanisme;
 - modifier la définition d'abri d'auto afin de ne pas permettre qu'un tel abri soit attaché à un autre bâtiment accessoire;
 - corriger une coquille relative aux permis de coupe de bordures
 - permettre d'exiger un rapport de conformité suite à des travaux de remblai et/ou déblai;
 - corriger une coquille quant au montant de dépôt à demander lors d'une demande de permis de construction résidentielle;
 - préciser quels bâtiments accessoires doivent faire l'objet d'une demande de permis;

- retirer la nécessité de fournir des plans signés et scellés lors de l'ajout d'un logement dans une habitation existante. (G8 400)
- 5. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2333 modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales numéro U-2304 de la Ville de Mirabel de façon à corriger une coquille dans les zones d'application de l'alinéa vi. de l'article 4.2.2. (G8 400)
- 6. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2334 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à obliger tout usage de culture du cannabis et ses dérivés ainsi que tout usage de transformation des produits de culture du cannabis et ses dérivés à prendre place à l'intérieur d'un bâtiment fermé et hermétique de façon notamment à contrôler les odeurs et de prévoir une marge de 200 mètres d'un chemin public pour toute culture de cannabis et ses dérivés à l'extérieur d'un bâtiment. (G8 400)
- 7. Adoption de l'ordre du jour.
- 8. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur le lot 5 504 640 (rue du Médoc), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
- 9. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 7786 à 7792, rang de la Fresnière (lot 1 554 288), dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 113)
- 10. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 18200, rue de Chenonceau (lot 5 243 832), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 113)
- 11. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 9076, rang de la Fresnière (lot 1 554 279), dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 113)
- 12. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 18745, rue Ernest-Vaudry (lot 3 967 027), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
- 13. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 10041, rang de la Fresnière (lots 1 554 889, 1 554 890 et 1 554 891), dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 113)
- 14. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 8155, croissant de Chevigny (lot 3 491 865), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
- 15. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 7605, chemin du Chicot Nord (lot 3 492 991), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
- 16. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13660, rue du Blizzard (lot 1 690 741), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)

17. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13770, rue des Saules (lot 2 614 921), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
18. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 8610, rue Ménard (lot 3 491 139), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
19. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 10430, rue Saint-Vincent (lot 5 563 942), dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 113)
20. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 14465, rue du Cardinal (lot 6 118 878), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
21. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 14461, rue du Cardinal (lot 6 118 879), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
22. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 14475, rue du Cardinal (lot 6 118 876), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
23. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 14471, rue du Cardinal (lot 6 118 877), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
24. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur la rue de Chaumont (lot 5 608 074), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 113)
25. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 8520, place du Ferblantier (lot 3 157 221), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
26. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 11974, chemin de la Rivière-du-Nord (lot 1 689 862), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X6 113)
27. Approbation du procès-verbal.
28. Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)
29. Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 9 778 000 \$ qui sera réalisé le 10 septembre 2019. (G5 215 N15483)
30. Octroi d'une aide financière à « Club Équestre de Mirabel » pour le projet intitulé « Accès 4 saisons aux sentiers de 3 secteurs » (FSDS-2019-09). (G5 500 N15207 #106373)
31. Octroi d'une aide financière à « CUMA Basses-Laurentides » pour le projet intitulé « Acquisition d'une technologie d'information géographique numérisée par les producteurs agricoles de Mirabel

- membres de la CUMA Basses-Laurentides » (FSDS-2019-06). (G5 500 N15207)
32. Aide financière à « iBrace » (FLI-17-02). (G5 214 103 N950)
 33. Entente avec PayFacto pour permettre le paiement en ligne des permis. (G2 310 U4 N331)
 34. Emprunt temporaire aux fins d'un règlement d'emprunt. (G5 214 103 N1018)
 35. Acceptation provisoire de travaux.
 36. Acceptation finale de travaux.
 37. Autorisation relativement à une demande de la compagnie « Meubles Foliot inc. » concernant des travaux de rétention pluviale dans le cadre du projet de construction d'infrastructures privées sur les lots 6 243 517 et 6 243 518, en bordure de la rue Helen-Bristol, dans la zone aéroportuaire. (X3 513 101 N14275 #106359)
 38. Soumission relative à la fourniture et installation d'un dôme au garage municipal. (2019-052) (G7 115 U3 N15539)
 39. Soumission relative à la construction d'un bâtiment (dégrilleur) à l'usine d'épuration des eaux usées, au 13750, chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut. (2019-054) (G7 115 U3 N12965)
 40. Soumission relative à la collecte et transport des matières résiduelles (avec option pour l'enfouissement). (2019-024) (X4 100 U3 N567)
 41. Soumission relative à la fourniture, l'installation et la livraison d'un système d'équipement (cadre basculant) incluant la fourniture et la livraison d'une benne de transport en vrac chauffante et d'un épandeur d'abrasif. (2019-059) (G6 112 U3 N8890)
 42. Soumission relative à l'éclairage décoratif et sur poteaux de bois dans divers parcs et diverses rues. (2019-056) (X3 412 U3 N15427)
 43. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 6 028 141 et 6 070 630 (rue Marcel-Dubé) et 6 028 140 et 6 070 631 (rue Roger-Lemelin), dans le secteur de Saint-Janvier, de « Construction J. Lacroix & fils inc. ». (X3 100 N15346 #106433)
 44. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 6 160 677 (rue Félix-L'Allier), 6 160 508 et 6 157 592 (rue Georges-Villeneuve) et 6 160 509 et 6 157 593 (rue Georges-Vermette), dans le secteur de Saint-Augustin, de « Gestion DUB inc. ». (X3 100 N15458) (Réf. : X3 N15462)
 45. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 6 157 592 (rue Georges-Villeneuve) et 6 157 593 (rue Georges-Vermette), dans le secteur de Saint-Augustin, de « Les Associés Nord-Ouest inc. ». (X3 100 N15459) (Réf. : X3 N15462)

46. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, du lot 6 299 653 (rue Siméon-Lamarche), dans le secteur de Saint-Augustin, de « 9198-7354 Québec inc. (Robert Briand) ». (X3 100 N15529 #106437)
47. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 5 504 642 (rue du Cahors) et 5 956 243 (rue du Grenache), dans le secteur de Saint-Canut, de « 9317-3938 Québec inc. (Nicolas Corpart) ». (X3 100 N15239 #106441)
48. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 5 898 149 et 5 898 151 (rue Simetin) et 5 898 147 et 5 898 150 (rue Magloire-Lavallée), dans le secteur de Saint-Canut, de « S.E.C. Boisé Laurier ». (X3 100 N15347 #106455)
49. Acquisition d'une servitude permanente de drainage pluvial sur une partie du lot 6 047 515, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Promenades du Boisé Mirabel inc. ». (X3 513 S14 N15431 #106493)
50. Acquisition d'une servitude permanente de drainage pluvial sur une partie du lot 5 909 674, dans le secteur de Saint-Janvier, de « 9368-2748 Québec inc. (Joseph Castiglione) ». (X3 211 S14 N15488 #106497)
51. Abrogation de la résolution numéro 416-05-2019 *Acquisition d'une servitude à des fins d'un réseau d'eau d'une partie du lot 6 174 433 (boulevard de Saint-Canut), dans le secteur de Saint-Canut, de « Groupe Chevarie Construction inc. »*. (X3 511 S14 N155)
52. Acquisition d'une servitude permanente de drainage pluvial sur une partie du lot 6 257 421, dans le secteur de Saint-Canut, de « Groupe Chevarie Construction inc. ». (X3 511 S14 N155 #105829)
53. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur les lots 3 494 504, 3 493 316 et 3 523 788 (18363, rue Lemire), dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (X4 210 S14 N15472 #106393)
54. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 943 241 (rue de la Turquoise), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15470 #106390)
55. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 6 047 497 (rue du Zircon), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15524 #106391)
56. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 1 690 471 (rue Lauzon), dans le secteur de Saint-Antoine. (X4 210 S14 N15250 #106392)

57. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 2 455 484 (15631, chemin Charles), dans le secteur de Saint-Janvier. (X4 210 S14 N1371 #106420)
58. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 6 047 506 (rue de la Turquoise), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15470 #106424)
59. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 943 221 (16970, rue de l'Aigue-Marine), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15278 #106456)
60. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 6 047 537 (rue de la Turquoise), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15470 #106533)
61. Cession d'une servitude permanente d'empiètement sur le lot 5 136 827, dans le secteur de Saint-Antoine, à « Immobilier Normand Fauteux inc. ». (G7 410 S14 N14758 #106496)
62. Signature d'une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées entre la Ville de Mirabel et la compagnie « 9027-7013 Québec inc. (Richer Blain) ». (X3 512 U4 N14810 #106499)
63. Signature d'une entente industrielle temporaire relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées avec la compagnie Lallemand Solution Santé inc. (X3 512 U4 N12459)
64. Signature d'un addenda (numéro 2) modifiant l'entente intervenue avec la compagnie « Hamelin Lalande s.e.n.c. » relativement au projet intégré « Via 15 », dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 310 U4 N14325 #68672)
65. Signature d'un bail avec « VTT Quadpro inc. » concernant la location d'un emplacement sis sur le lot 2 455 687, dans le secteur de Saint-Antoine, aux fins d'installation d'une enseigne communautaire directionnelle et abrogation de la résolution numéro 973-11-2018. (G7 411 N160)
66. Adoption d'un projet de règlement numéro PS-2337 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-203 de façon à ajouter audit schéma un plan particulier d'urbanisme (PPU) concernant l'aire multifonctionnelle TOD de la gare de Saint-Janvier, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
67. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé S-203 de façon à ajouter audit schéma un plan particulier d'urbanisme (PPU) concernant l'aire

multifonctionnelle TOD de la gare de Saint-Janvier, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400) (S-2337)

68. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2321 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à renommer la zone I 7-31 comme étant la zone C 7-31 avec une modification des usages autorisés afin de retirer certains usages industriels et commerciaux, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
69. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2329 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre les habitations de type multifamiliales de six (6) logements dans la zone H 7-66, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
70. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2330 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - permettre au Service de l'environnement d'appliquer l'ensemble des dispositions prévues au chapitre 14;
 - modifier la définition d'abri d'auto afin de ne pas permettre qu'un tel abri soit attaché à un autre bâtiment accessoire;
 - diminuer le ratio de cases de stationnement pour certains équipements sportifs;
 - permettre la réduction de la marge avant secondaire en présence d'un garage ou un abri d'auto attenant;
 - préciser que l'application de l'article 6.1.7 portant sur l'accès extérieur au sous-sol d'un bâtiment ne s'applique que pour les habitations unifamiliales;
 - obliger que les garages et les aires de stationnement des habitations contiguës soient implantés de façon mitoyenne entre les unités;
 - limiter le nombre de bâtiment accessoire pour les piscines résidentielles;
 - inclure des normes pour l'implantation de contenants (cloches) de dons caritatifs;
 - limiter les situations où des bordures de béton sont requises dans les espaces de stationnements résidentiels;
 - clarifier les exigences pour les cases de stationnement des habitations privées pour la clientèle de 55 ans et plus;
 - corriger les exigences pour les cases de stationnement des visiteurs aux habitations de 3 logements et plus;
 - corriger une coquille à l'article 6.2.21, où certaines largeurs de terrains n'étaient pas couvertes par le règlement;
 - remplacer le terme « grille » par « tableau de dispositions spécifiques » à l'article 6.5.1;
 - corriger une coquille à l'article 7.1.10 en remplaçant la référence à l'article 5.2.7 par une référence à l'article 5.2.2;
 - corriger une coquille dans la numérotation des codes d'usages à l'article 7.3.20;

- remplacer le terme « commercial » par « industriel » à l'article 8.1.11 et remplacer la référence à l'article 5.3.2 par une référence à l'article 5.2.2;
- préciser les normes sur les espaces de stationnement pour les projets intégrés résidentiels;
- corriger une coquille à l'article 13.2.1 et par le retrait de l'alinéa e) portant sur les enseignes annonçant la vente ou la location d'un terrain ou d'un bâtiment;
- corriger une coquille de numérotation de la zone E 2-8 au tableau des dispositions spécifiques;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 4-46 afin de permettre plus d'un bâtiment sur le même lot et de modifier la marge latérale minimale applicable pour les habitations unifamiliales contigües;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 5-19 afin de permettre les usages H1, H2 et H3 ainsi que leurs dispositions spécifiques;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-33 afin de prohiber les toits plats pour tous les usages;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-35 afin de remplacer les normes de dimension des lots pour les habitations unifamiliales;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-77 afin de remplacer les usages H2 – Habitation bifamiliale isolée et jumelée par les usages H3 – Habitation trifamiliale isolée et jumelée;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-80 afin d'assujettir les habitations unifamiliales jumelées à la disposition spéciale « 1 » et de modifier ladite disposition spéciale afin de permettre la réduction de la marge latérale applicable dans certains cas;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 5-81 afin de retirer la disposition spéciale « 1 »;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques des zones RU 2-34, H 4-33, H 4-39, H 4-41, H 4-47, H 5-20, H 5-38, H 5-65, H 5-69, P 6-9, C-6-10, C 6-11, C 6-13, H 6-22, C 6-24, H 6-33, C 7-9, H 7-15, H 7-17, H 7-155, H 7-161, H 7-162, C 8-6, H 8-26, C 9-5, C 9-11, C 9-21, H 10-2, H 10-16, C 10-18, H 10-26, C 10-27, C 10-29, C 10-55, H 10-57, H 10-59 et H 12-6 afin d'établir le nombre minimal d'étage d'un bâtiment à 2 pour les habitations multifamiliales;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 7-104 afin de permettre les classes d'usages C1 et C2 et leurs dispositions spécifiques;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques des zones H 7-114 et H 7-125 afin d'assujettir les usages d'habitations à la disposition spéciale « 3 » concernant la proportion de maçonnerie à respecter en façade principale;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques des zones H 7-116, H 7-118, H 7-119, H 7-126, H 7-127, H 7-128 et H 7-156 afin de

- modifier la disposition spéciale « 1 » afin d'inclure une proportion minimale de maçonnerie en façade principale;
- corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 7-157 afin de remplacer le code de l'usage Habitation trifamiliale afin qu'il se lise « H3 » au lieu de « H1 »;
 - corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 12-40 à la disposition spéciale « 1 » afin de remplacer la mention de la zone « H 12-80 » par « H 12-40 »;
 - corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 12-47 afin de permettre l'usage P2-05-01 (Service de garderie et centre de la petite enfance) et ses dispositions spécifiques;
 - corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 12-51 afin d'assujettir l'usage H1 à la disposition spéciale « 2 »;
 - corriger le tableau des dispositions spécifiques des zones H 13-1, H 13-2, H 13-4 et H 13-5 afin de prohiber les toits plats pour tous les usages;
 - corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 13-1 afin d'assujettir l'usage H1 à la disposition spéciale « 2 »;
 - corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 13-15 afin de permettre l'usage P2-05-01 (Service de garderie et centre de la petite enfance) et ses dispositions spécifiques;
 - corriger le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 7-67 par le remplacement de la première des deux classes d'usages C2 par l'usage H1. (G8 400)
71. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2334 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à obliger tout usage de culture du cannabis et ses dérivés ainsi que tout usage de transformation des produits de culture du cannabis et ses dérivés à prendre place à l'intérieur d'un bâtiment fermé et hermétique de façon notamment à contrôler les odeurs et de prévoir une marge de 200 mètres d'un chemin public pour toute culture de cannabis et ses dérivés à l'extérieur d'un bâtiment. (G8 400)
72. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement interdisant la circulation des véhicules lourds sur une partie du rang de La Fresnière, de la montée de la Côte Rouge à la montée Rochon, dans le secteur de Saint-Benoît et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2335)
73. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Rang du Milieu, dans le secteur de Saint-Benoît, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement, de régilage, d'ensemencement et autres travaux connexes, y compris les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 1850 mètres linéaires, à partir d'environ 95 mètres en aval de la limite des lots 1 555 409 et 4 122 407 et se terminant à la limite des lots 1 555 156 et 1 555 365, décrétant une dépense et une

taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2336)

74. Adoption du règlement numéro PU-2320 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
 - agrandir la zone H 5-74 à même une partie de la zone H 5-27, dans le secteur de Saint-Canut et permettre les habitations trifamiliales contiguës dans ladite zone;
 - créer la zone H 5-85 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-10 et de la zone C 5-11, dans le secteur de Saint-Canut et d'y permettre les habitations unifamiliales jumelées et contiguës. (G8 400)
75. Adoption du règlement numéro U-2323 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre l'usage unifamilial (H1) de structure jumelée dans la zone RU 10-67, dans le secteur de Saint-Augustin. (G8 400)
76. Adoption du règlement numéro U-2324 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre les classes de commerces C1 (commerces de détail) et C2 (services professionnels et spécialisés) dans la zone C 2-39, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
77. Adoption du règlement numéro 2326 remplaçant le règlement numéro 1225 relatif à la distribution d'imprimés publicitaires dans les limites du territoire de la Ville de Mirabel. (G8 400)
78. Adoption du règlement numéro 2327 modifiant le règlement numéro 2080 *Constituant une réserve financière pour des fins de transport collectif* afin de modifier l'article 2. (G8 400)
79. Adoption du règlement numéro 2328 modifiant le règlement numéro 717 *concernant la sécurité routière*, afin de réduire la limite de vitesse sur certaines rues. (G8 400)
80. Adoption du règlement numéro U-2331 modifiant le règlement de lotissement numéro U-2301 de la Ville de Mirabel de façon à permettre la modification de lots dérogoires sous certaines conditions. (G8 400)
81. Adoption du règlement numéro U-2332 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - préciser la procédure quant aux infractions aux règlements d'urbanisme
 - modifier la définition d'abri d'auto afin de ne pas permettre qu'un tel abri soit attaché à un autre bâtiment accessoire;
 - corriger une coquille relative aux permis de coupe de bordures
 - permettre d'exiger un rapport de conformité suite à des travaux de remblai et/ou déblai;
 - corriger une coquille quant au montant de dépôt à demander lors d'une demande de permis de construction résidentielle;

- préciser quels bâtiments accessoires doivent faire l'objet d'une demande de permis;
 - retirer la nécessité de fournir des plans signés et scellés lors de l'ajout d'un logement dans une habitation existante. (G8 400)
82. Adoption du règlement numéro U-2333 modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales numéro U-2304 de la Ville de Mirabel de façon à corriger une coquille dans les zones d'application de l'alinéa vi. de l'article 4.2.2. (G8 400)
 83. Nomination au poste de mécanicien pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 200)
 84. Embauche au poste de mécanicien (quart de soir) pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)
 85. Embauche au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)
 86. Nomination au poste d'opérateur de surfaceuse à glace, préposé et journalier-chauffeur aux parcs et terrains de jeux pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 200)
 87. Embauche au poste de préposé à l'horticulture, aux travaux publics et journalier pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)
 88. Embauche au poste de commis à la bibliothèque pour le Service de la bibliothèque. (G4 112)
 89. Embauche au poste de commis à la bibliothèque pour le Service de la bibliothèque. (G4 112)
 90. Nomination au poste d'agent de bureau pour le Service de la sécurité incendie. (G4 200)
 91. Nomination au poste de préposé au module d'information policière (M.I.P.) pour le Service de police. (G4 200)
 92. Mesure disciplinaire. (G4 200)
 93. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-34, relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sis sur la rue de Chaumont sur le lot 5 608 074, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)
 94. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-36, relativement à l'agrandissement et la rénovation d'un bâtiment commercial sis au 14143, boulevard du Curé-Labelle sur le lot 1 691 374, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
 95. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-37, relativement à la modification de l'affichage extérieur d'un bâtiment commercial sis au 8000, rue Saint-Jacques sur le lot 3 492 096, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)

96. Modification à la résolution numéro 93-01-2019 *Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande d'Agrégats Demers (Éric Demers) concernant les lots 1 847 217 et 1 847 252, en bordure de la route Arthur-Sauvé, dans le secteur de Sainte-Scholastique* (X6 112 103)
97. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « Soleine Durocher » concernant le lot 3 490 861, en bordure du 12191, rang Saint-Étienne, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 112 103)
98. Interdiction de stationner sur la rue Desjardins, sur un côté, soit entre la rue Victor et le numéro civique 13984, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 310 N136)
99. Mandat à « Therrien Lavoie, Avocats, S.E.N.C.R.L. » pour présenter tous recours nécessaires dans le dossier de la Cour supérieure numéro 700-17-016330-192 contre Ferme Gérard Renaud Inc. et als. (G8 400)
100. Nomination au sein du comité consultatif agricole. (G3 300 U2 N7529 et X6 112 U5 N438)
101. Modification à la politique municipale des travaux d'éclairage. (X3 412 U1)
102. Appui à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac relativement à l'interdiction de la circulation de véhicules lourds sur la montée Robillard. (G3 316)
103. Autorisation à la directrice du Service du génie concernant un accord de principe relatif au déplacement des utilités publiques dans le cadre du réaménagement de la rue Victor, dans le secteur de Saint-Janvier (X3 400 N15392)
104. Entente avec l'École nationale des pompiers du Québec. (G4 500)
105. Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques relativement aux accès à la Rivière-du-Nord. (X4 213 104 130 N15225)
106. Signature d'un formulaire concernant la zone d'intervention spéciale (ZIS) pour la rue de l'Épervier, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 115)
107. Signature d'un formulaire concernant la zone d'intervention spéciale (ZIS) pour la rue Bourbonnière, dans le secteur de Saint-Jérusalem. (X6 115)
108. Dépôt de documents.
109. Affaires nouvelles.
110. Parole aux conseillers.
111. Période de questions.

112. Levée de la séance.

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate